



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 14 septembre 2021

Le Conseil municipal a été précédé d'une réunion animée par le bureau d'étude AEDIFICEM de Champigny (51) pour un recueil des besoins sur le futur équipement communal qui devrait être construit dans la future zone du Bois Branscourt 3 (près de la gare).

Cette réunion est la dernière après celles effectuées auprès des enseignants et de l'association sportive de la commune.

Ce recueil de besoins permettra au Conseil municipal, après restitution des desideratas de chacun, de déterminer l'équipement idéal pour notre commune.

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h45** ; sont présents tous les membres en exercice sauf M. Stéphane VANLOMMEL, excusé et M. Yves RAMOS.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.

Ordre du jour :

1) Simplification comptable avec l'expérimentation du compte financier unique - Adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 :

L'État a décidé de mettre en place un compte financier unique pour les collectivités. Chaque collectivité devra adopter ce compte obligatoirement au 1^{er} janvier 2024.

Il est décidé, à l'unanimité, d'adopter cette nouvelle nomenclature M57 (à la place du M14) pour la commune dès le 1^{er} janvier 2022.

2) Tarifs communaux :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, et après en avoir délibéré, de fixer les nouveaux tarifs municipaux de la façon suivante :

CONCESSIONS :

Concession 2 places 2m ² (50 ans)	200 €
Concession 4 places 4m ² (50 ans)	350 €
Emplacement pour cavurne 1m ² (50 ans)	150 €
Case columbarium (30 ans)	400 €
Case columbarium (50 ans)	600 €

BOIS :

m3 à fendre	40 €
-------------	------

FOYER RURAL ET PARC MUNICIPAL :

Location Foyer rural	Particulier**
Week-end	500 € charges incluses
Week-end + 1 jour férié	600 € charges incluses

Location Parc*	Particulier**
Pour mariage	180 € charges incluses

* Parc + tables et bancs (+ barnums si besoin) – Uniquement pour les vins d'honneur

** Le foyer rural est loué uniquement aux habitants de Val-de-Vesle

3) Point sur la refonte du site internet :

Mme Pauline ROSIER présente à l'ensemble des conseillers municipaux le nouveau site internet de la commune qui sera opérationnel en début d'année 2022.

Ce futur site recueille l'adhésion de l'ensemble du Conseil municipal.

M. le Maire remercie M. Sylvain LEICHTENAUER et Mme Pauline ROSIER pour le travail considérable accompli ces derniers mois.

4) Point sur l'arrivée de la fibre optique :

M. Jean-Michel SPANAGEL fait le point sur la fibre optique :

❖ sa commercialisation se fera courant octobre ou début novembre.

5) Information sur l'exposition de la commune au risque de Retrait Gonflement des Argiles (RGA) :

M. le Maire informe le Conseil municipal que certaines zones de Val-de-Vesle sont en zone de Retrait Gonflement des Argiles (aléas forts ou moyens). Ce phénomène est un mouvement de terrain lent et continu : par des variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux, il entraîne des gonflements en période humide et des tassements en période sèche. Ces variations de volumes se traduisent par des mouvements différentiels de terrain et se manifestent par des désordres affectant le bâti.

Les vendeurs de terrains constructibles non bâtis sont dorénavant tenus de fournir à l'acheteur une étude géotechnique. Elle doit être transmise au constructeur qui a l'obligation d'en tenir compte dans l'élaboration des projets.

On peut trouver sur la plateforme ministérielle « **Géorisques** » la carte d'exposition permettant d'identifier, pour chaque commune, les zones exposées à ce phénomène RGA. L'accès est possible sur : <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi> et en sélectionnant « *accéder à la carte interactive* » sous le bandeau Retrait-gonflement des sols Argileux.

L'ensemble de ces dispositions ne remet pas en cause les règles d'urbanisation, mais impose de tenir compte de ce risque dans les futurs projets de construction.

6) Divers :

- M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'il faut envisager de rendre carrossable le chemin qui part du Marronnier jusqu'à la rue du Pont de l'Étang.
⇒ **À l'unanimité**, le Conseil municipal décide qu'il faut garder ce chemin en l'état et que la circulation doit être restreinte au maximum pour protéger notre Arbre Remarquable qu'est le Marronnier
- Mme Brigitte MAILLET-LENS signale que quelques enfants s'amuse à faire des parties de sonnettes très répétitives ces derniers temps, rue de la Victoire.
- Mme Isabelle PERRIN rappelle que le prochain marché rural aura lieu le samedi 9 octobre. Elle demande aux conseillers disponibles ce jour-là de venir l'aider à installer les exposants et à ranger le matériel à la fin de l'évènement.

La séance est levée à 22h00